



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 598

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 mars 2015 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 598** - Abrogeant et remplaçant le règlement 503A relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

---

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....4<sup>ième</sup> .....jour de ...mars...  
de l'an deux mille quinze.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 4 mars, au 14 mars 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>ième</sup> jour de mars 2015

---

Directeur général et secrétaire-trésorier